



FNEE CGT

Syndicats des personnels
actifs et retraités

*Ministères Territoires - Écologie - Logement
en charge des Transports, de l'Équipement, la Mer
l'énergie, la biodiversité, la prévention des risques...*



CAP des agents de catégorie B du MTE

Le 5 novembre 2024

Déclaration CGT

Madame la présidente,
Chèr·e·s camarades,
Mesdames, messieurs,

Depuis la dernière CAP, la situation politique et démocratique a continué à se dégrader, pour aboutir le 21 septembre à la nomination d'un Premier Ministre issu du groupe le plus minoritaire à l'assemblée nationale, et à la constitution d'un gouvernement portant un projet réactionnaire qui vise à accentuer les réformes néfastes prises par le gouvernement précédent.

Le périmètre du Ministère de la Transition Écologique a fortement rétréci, et son importance a reculé au 8ème rang, tandis que 2 autres ministres de plein exercice ont en charge le logement et le partenariat avec les territoires et la décentralisation, et 4 ministres délégués se partagent notamment les transports, la mer, la pêche et l'artisanat.

Côté salaires, l'annonce d'une avancée de 2 mois pour une augmentation de 2 % du SMIC au 1er novembre, a abouti à une augmentation de 6 centimes du minimum de la fonction publique sous forme de prime : de qui se moque-t-on ?

La CGT a écrit au nouveau ministre de la Fonction Publique pour lui réaffirmer la nécessité d'une revalorisation du point d'indice, d'une refonte des grilles de salaire et du versement de la GIPA en 2024, notamment.

Les diminutions d'effectifs annoncées auraient pour conséquences, de nouvelles difficultés pour remplir les missions, et une aggravation des conditions de travail des agents, alors que les directions se gargarisent de « QVT », la qualité de vie au travail, qui n'est pourtant pas compatible avec les « open space » et le « flex office » qui reviennent en force, comme en DREAL Bretagne, justifiés par le gain de surfaces immobilières afin de regrouper davantage de services, pour toujours plus d'économies budgétaires. C'est aussi le cas avec la volonté de ne plus payer les heures supplémentaires dans certaines DIR, pour les faire récupérer par les agents, ce qui n'est pas réglementaire.

Ces restrictions budgétaires touchent aussi les crédits de fonctionnement.

Ainsi, dans nombre de départements, tous les budgets sont déjà épuisés suite aux décisions budgétaires du «gouvernement démissionnaire Attal». Les conséquences sont graves et vont crescendo : suspension des déplacements sur le terrain, restrictions d'utilisation des véhicules de service, impossibilité de commander les fournitures de base, voire annulation programmée de l'allumage du chauffage dans les bureaux, avec pour seule solution proposée le télétravail obligatoire. Ces mesures représentent une atteinte directe aux conditions de travail des agents et à la continuité des missions de service public.

En effet, que penser de la conception de notre service public lorsque l'on demande aux techniciens police de l'eau ou aux référents territoriaux d'instruire les demandes sur dossier, photos et au téléphone faute d'argent pour mettre de l'essence dans les véhicules ? Les seuls motifs de déplacement acceptés ? Lorsque la sécurité publique est en jeu...ou lorsque ce sont des demandes des élus proches de la DDT. Quid de l'équité de service dans nos départements ruraux ???

Que penser de la notion d'économie de notre administration lorsque après avoir enfin accepté un déplacement, elle ne se sent pas gênée de réserver une chambre d'hôtel à 280€ via l'agence amplitude alors même qu'il est possible de réserver dans la même ville le même jour une chambre à 70€ ? et que dire des frais d'agence de 6€ par prestation (billet train par trajet, hôtel...) ???

Le gouvernement nous demande de faire des économies alors même qu'il impose de passer par des intermédiaires qui font quadrupler les dépenses et s'enrichissent au passage...

Les agents sont las de payer les âneries des personnes qui les gouvernent !

Merci pour votre écoute.